



Journée de travail Droit & Commerce
Journée du 25 novembre 2011 à Cracovie - Pologne

-

Le statut de l'entrepreneur individuel en droit polonais
Le statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
(EIRL) du droit français

I. Agata Adamczyk, conseil juridique

- Responsabilité pour les dettes de l'entrepreneur individuel et de son conjoint
- Obligations particulières (lettre de change, caution) et patrimoine commun des époux
- Quelques conseils pratiques pour les créanciers applicables au stade précontractuel
- Situation juridique d'un créancier envisageant de saisir le patrimoine commun des époux
- Situation juridique d'un époux face à l'endettement de son conjoint - entrepreneur

II. Benedykt Fiutowski, conseil juridique

Poursuite de l'entreprise après le décès de l'entrepreneur individuel

III. Agnieszka Kamińska, conseil juridique

CEIDG (Registre et Point d'Information Central sur les Activités Economiques), objectif « zéro guichet ».

L'intervention a pour objectif de présenter les nouvelles solutions, en vigueur en Pologne depuis le 1er juillet 2011, qui permettent l'enregistrement en ligne de nouvelles entreprises et la mise-à-jour des informations dans le registre ainsi que l'obtention à distance des renseignements sur les autres entreprises inscrites.

Au cours de l'intervention, l'efficacité et l'impact sur activité économique des entreprises des nouvelles solutions sera analysée.

En outre, seront présentés les modifications prévues par la loi du 2 juillet 2004 sur la liberté de l'activité économique, visant l'extension des fonctionnalités du CEIDG.

IV. Maciej Nowak, conseil juridique

Risques liés à l'activité d'un entrepreneur individuel

I. Introduction

Le risque comme un élément intrinsèque de l'activité économique et notamment de l'activité d'un entrepreneur individuel.

II. Identification des risques associés à l'activité des entreprises individuelles

- les risques liés à l'activité économique
- la classification des risques et leur analyse

III. Sources des risques

IV. Gestion des risques au niveau des entreprises individuelles